

REFERENCES	CT	
DATE DE LA REUNION	Vendredi 8 novembre 2019	
	<p><u>PRESENTS</u></p> <p><u>Membres</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Antoinette BUTET-VALLIAS, conseillère municipale de Villeurbanne • Loïc CHABRIER, Président du SMG de l'ENMDAD, adjoint au maire de Villeurbanne • Jean-Wilfried MARTIN, conseiller Métropole de Lyon • Myriam PICOT, vice-présidente du SMG et conseillère Métropole de Lyon • Anne REVEYRAND, conseillère Métropole de Lyon <p><u>Invités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Philippe GRAMMATICO, directeur adjoint de l'ENMDAD • Charlotte LAVIE, responsable vie scolaire • Martial PARDO, directeur de l'ENMDAD • Coralie TOUSSAINT, responsable administratif et financier de l'ENMDAD • Cédric VIDAL, Chargé de mission, Métropole de Lyon 	<p><u>EXCUSES</u></p> <p><u>Membres</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Jean-Paul CHICH, conseiller municipal de Villeurbanne • Ikhlef CHIKH, conseiller municipal de Villeurbanne <p><u>Invités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Véronique CHAMBON-RICHERME, trésorière municipale de Villeurbanne • Céline COZZUCOLI, responsable actions culturelles et accueil des publics • Onilalao RAJAONARIVELO, secrétaire de direction, ENMDAD • Michel ROTTERDAM, directeur de la Culture, Métropole de Lyon • Bernard SEVAUX, directeur général adjoint culture, ville de Villeurbanne <p><u>ABSENTS</u></p> <p><u>Membres :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Sarah SULTAN, adjointe au maire de Villeurbanne • Damien BERTHILIER, conseiller Métropole de Lyon <p><u>Invités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Laurent ARGENTIERI, adjoint DGA Culture, Ville de Villeurbanne • Florent BRUYAS, DRH Mairie de Villeurbanne

La séance débute à 17h40

Lieu : SMG DE L'ENMDAD – Salle Beethoven

Loïc CHABRIER attribue les pouvoirs. Cinq membres du SMG de l'ENMDAD sont présents et un pouvoir est attribué, soit **six membres représentés**.

Membres	Présents	Excusés	Pouvoir attribué à
CHABRIER Loïc	X		
BUTET-VALLIAS Antoinette	X		
CHICH Jean-Paul		X	Antoinette BUTET VALLIAS
CHIKH Ikhlef		X	
SULTAN Sarah		X	
PICOT Myriam	X		
BERTHILIER Damien		X	
REVEYRAND Anne	X		
MARTIN Jean-Wilfried	X		
TOTAL : 6 membres représentés	5	4	1 pouvoir attribué

POINTS DIVERS :

- Validation du compte rendu du CS du 09 juillet 2019
- Prochains comités syndicaux :
 - Extraordinaire : **13 décembre 2019** à 17h30 (suite CTP)
 - Ordinaire : Débat d'Orientation Budgétaire 2020 – 2^{ème} ou 3^{ème} semaine janvier 2020 – à définir ultérieurement
- Suite protocole signé concernant le dialogue social : il est fait un rappel du protocole validé concernant les délais de publication et d'affichage au public et au personnel soit :
 - 15 jours francs avant le comité : ordre du jour et convocation
 - Publication en salle du personnel
 - Communication à tout personnel en faisant la demande
 - Mise en ligne sur le site internet de l'école
 - 8 jours francs après le comité : compte rendu de séance et délibérations votées
 - Communication à tout le personnel en faisant la demande
 - Mise en ligne sur le site internet de l'école

Délibération n°1923 : Modification délibération 1830 Régime Indemnitare

Coralie Toussaint, responsable administrative et financière – ENMDAD, présente la délibération faisant suite à une erreur d'écriture sur l'annexe 2, désormais complète.

➔ *Après vote, le Comité Syndical approuve la délibération à l'unanimité.*

Charlotte Lavie, responsable de la vie scolaire – ENMDAD, présente successivement les délibérations 1924 à 1929, faisant suite aux avis favorables rendus par le CTP du 17 octobre 2019, concernant un ensemble de transformations de postes enseignants. Ces transformations prendront effet le 1^{er} décembre 2019.

Délibération n°1924 : Suppression de poste – PEA hors classe – piano temps complet

Délibération n°1925 : Evolution de la quotité horaire – APEA 2^{ème} classe – Temps non complet 50% vers temps complet 100% – clavier électronique et piano

Délibération n°1926 : Evolution de la quotité horaire – poste APEA 1^{ère} classe temps non complet 50% vers APEA 2^{ème} classe TC 100% - piano

Délibération n°1927 : Transformation du grade PEA classe normale temps complet vers APEA 2^{ème} classe temps complet 100% - guitare jazz

Délibération n°1928 : Création de poste APEA 30% musicien intervenant en milieu scolaire

⇒ *Concernant cette délibération, Martial Pardo, directeur de l'ENMDAD, informe qu'une évolution de la quotité horaire de ce poste sera présentée en CTP de décembre. Il s'agira d'un passage à 40% pour ce poste d'APEA musicien intervenant en milieu scolaire.*

Délibération 1929 : Intégration des heures complémentaires liées Orchestre à l'école dans les quotités horaires des postes concernés (Accordéon, Clarinette, Percussions orientales, Tuba, Violon)

➔ *M. JW Martin, élu au Syndicat Mixte de Gestion questionne l'ENMDAD sur l'intégration de ces transformations de postes au budget de l'ENMDAD. Coralie Toussaint précise que le chiffrage est intégré aussi bien dans le cadre de la prévision de la fin d'exercice 2019 qu'au budget général 2020, dont une présentation sera faite lors du Débat d'Orientation Budgétaire.*

➔ *Après votes, le Comité Syndical approuve successivement les délibérations 1924, 1925, 1926, 1927, 1928 et 1929 à l'unanimité.*

Délibération n°1930 : Tableau des emplois

Coralie Toussaint et Charlotte Lavie, présentent la délibération faisant suite à une demande de mise en conformité de la trésorerie municipale de Villeurbanne. Ce tableau synthétique des emplois fait suite à la rédaction d'un tableau des effectifs complet concernant l'ensemble des postes ouverts à l'ENMDAD. La délibération sera modifiée en comité syndical à chaque modification de postes.

➔ *Après vote, le Comité Syndical approuve la délibération à l'unanimité.*

Délibération n°1931 : Adhésion à la convention de participation en matière de protection sociale complémentaire souscrit par le CDG69 pour le risque « prévoyance »

Coralie Toussaint et Charlotte Lavie, présentent la délibération faisant suite à une mise en concurrence groupée entre plusieurs collectivités, organisée par le Centre de Gestion du Rhône, concernant la prévoyance du personnel. L'organisme attributaire est la Mutuelle Nationale Territoriale. Une réunion de présentation du contrat, ses conditions d'adhésion et de garanties au personnel, est proposée au personnel le mercredi 4 décembre 2019 à 11h00 en salle Grenier et animée par M. Alexandre Parras responsable carrière et paie à la DRH de Villeurbanne.

➔ *Après vote, le Comité Syndical approuve la délibération à l'unanimité.*

Délibération n°1932 : Décision modificative budgétaire n°1 – exercice 2019

Coralie Toussaint, présente la première décision modificative budgétaire pour l'exercice 2019. Elle concerne en fonctionnement :

- Des rééquilibrages de crédits pour le chapitre 011 charges à caractère général, à somme nulle.
- Des nouvelles affectations de crédits suite à la génération des écritures d'ordre pour + 1 600 €.
- Des nouvelles affectations de crédits suite aux évènements conjoncturels de l'année pour - 1 300 €

En investissement, la DM concerne des rééquilibrages de crédits suite à la génération des écritures d'ordre pour + 29 345 €. Ce montant de crédits supplémentaires permettra en fin d'exercice de confirmer un autofinancement pour 2020.

➔ *Après vote, le Comité Syndical approuve la décision modificative à l'unanimité.*

Délibération n°1933 : Convention de partenariat entre BAAM Production et l'ENMDAD pour les ateliers Hip Hop – année scolaire 2019-2020

Martial Pardo, présente la reconduction de ce partenariat pour l'année scolaire 2019-2020 permettant le déploiement d'actions de sensibilisation dans les quartiers et l'accès aux jeunes villeurbannais, dans et hors les murs de l'ENMDAD, à la danse Hip Hop.

➔ *Après délibération, le Comité Syndical approuve la délibération à l'unanimité.*

Délibération n°1934 : Mise à disposition d'un volontaire en service civique pour l'année 2019-2020

Philippe Grammatico, directeur adjoint, présente le nouveau projet d'accueil d'un volontaire en service civique, Gaëtan Seraut, accueilli au Centre de Ressources Documentaires pour assister la responsable dans l'expérimentation et la médiation d'actions culturelles liées aux arts (événement « Instrumentarium vivant » notamment) et communiquer aux publics en utilisant tous les outils disponibles notamment numériques.

Martial Pardo, présente le projet « Instruments voyageurs, le Monde sonne à nos portes », porté sur le territoire villeurbannais par trois structures culturelles de et dans la ville, le Rize, l'ENM et le CMTRA. Si la première échéance est, en 2020, une exposition d'instruments des habitants suite à la nouvelle campagne de collectes, l'objectif est bien de nourrir durablement la relation entre habitants des différentes cultures d'une part, entre les trois structures partenaires d'autre part, et entre ces dernières et les habitants enfin et surtout.

➔ *Après vote, le Comité Syndical approuve la délibération à l'unanimité.*

Délibération n°1935 : Nomination de la déléguée pour le Règlement Général à la Protection des Données

Coralie Toussaint, présente la nomination de la déléguée pour le Règlement Général à la Protection des Données, qui sera suivi d'un arrêté du Président nommant officiellement Mme Candice Ballet – Moutout, déléguée également à la commune de Villeurbanne et au CCAS, conformément au règlement européen 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard des données à caractère personnelle et à la libre circulation de ces données.

M. JW Martin, questionne l'ENMDAD sur la responsabilité juridique de cette déléguée et sa possibilité de bénéficier de la protection fonctionnelle. Comme tout agent en contrat de droit public la protection fonctionnelle peut lui être accordée. Voici quelques compléments :

Les lignes directrices du G29 précisent que le délégué n'est pas responsable en cas de non-respect du règlement. Cette responsabilité revient au responsable du traitement ou le sous-traitant tenu de s'assurer et d'être en mesure de démontrer que le traitement est effectué conformément à ses dispositions (article 24.1 du règlement).

En outre, le transfert de cette responsabilité au délégué est impossible (constitutif d'un conflit d'intérêts contraire à l'article 38.6 du règlement européen.)

➔ *Après vote, le Comité Syndical approuve la délibération à l'unanimité.*

Délibération n°1936 : Modification de la délibération 1827 du 10 octobre 2018 – Délégations accordées par le comité syndical au Président du syndicat mixte de gestion de l'ENMDAD

Coralie Toussaint, présente la modification de la délibération 1827 relatives aux délégations accordées par le comité syndical au Président du syndicat mixte de gestion de l'ENMDAD. Cette liste exhaustive est permise par l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, permettant notamment la prise d'arrêtés du Président vers l'équipe de direction de l'ENMDAD en matière de délégations.

➔ *Après vote, le Comité Syndical approuve la délibération à l'unanimité.*